



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

ATTRI 1

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ **Objet de la consultation :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Acquisition d'un tracteur neuf (Puissance entre 95 et 106 CV) avec reprise de 2 tracteurs (90 et 62 CV) de marque RENAULT pour la Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.
2. à l'offre de base.
 à la variante suivante :
 aux prestations supplémentaires ou alternatives² suivantes :

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Raison sociale : MAIRIE PLOUNEOUR-MENEZ

Adresse : 6 Place de la Mairie
29410 PLOUNEOUR-MENEZ

Siret : 21290202700011

Représentant : Monsieur Sébastien MARIE Maire

Téléphone : 02.98.78.94.20

Mail : sg@plouneour-menez.bzh

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

² Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

- CC
- CCAG
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

	Montant HT	Montant TTC
Tracteur		
Reprise deux tracteurs existants		

Le candidat s'engage à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

- aux prix indiqués ci-dessous ;
 - Taux de la TVA :
 - Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC³ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est desemaines à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

- Pays de l'Union européenne, France comprise :%.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.
- Autre :%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Commune de PLOUNEOUR-MENEZ

6 Place de la Mairie

29410 PLOUNEOUR-MENEZ

Tél : 02.98.78.94.20

Courriel : sg@plouneour-menez.bzh

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Sébastien MARIE Maire de PLOUNEOUR-MENEZ

■ Personne habilitée à donner les renseignements concernant les nantissements et cessions de créances :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur Dominique ALLAIN – Directeur Général des Services

Tél : 02.98.78.94.20

Courriel : sg@plouneour-menez.bzh

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Trésorerie de MORLAIX

Centre des finances publiques

Place du Pouliet

CS 27907

29679 MORLAIX CEDEX

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes *(A préciser)* ;

A :, le

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)*

Marché Public de Fournitures
**ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC REPRISE DE DEUX
TRACTEURS AU SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Cahier des Clauses Administratives Particulières

Marché de procédure adaptée (MAPA)
En application des dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la
commande publique

Date et heure limite de réception des offres :

07/06/2023 – 12 h 00

Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ
6 Place de la Mairie
29410 PLOUNEOUR-MENEZ

Tél : 02.98.78.94.20

ARTICLE PREMIER : OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet de la consultation

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernant l'opération suivante :

Acquisition d'un tracteur neuf avec reprise de deux tracteurs existants

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges particulières (C.C.P.)

1.2 – Maître d'ouvrage

Commune de PLOUNEOUR-MENEZ
Mairie – 6 Place de de la Mairie – 29410 PLOUNEOUR-MENEZ
Tél : 02.98.78.94.20 Courriel : sg@plouneour-menez.bzh

1.3 – Conduite d'opération

Sans objet.

1.4 – Maîtrise d'œuvre Direction de l'exécution des travaux – Ordonnancement pilotage coordination

Sans objet.

1.5 – Coordination sécurité et protection de la santé

Sans objet

1.6 – Contrôle technique

Sans objet.

ARTICLE 2 : FORME DE LA CONSULTATION ET PIÈCES CONSTITUTIVES

2.1 – Forme de la consultation

Cette consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte avec négociation en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

2.2 – Les pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité

2.2.1 – Pièces particulières

1. Acte d'engagement (A.E.)
2. Présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
3. Cahier des Clauses techniques Particulières (C.C.P.)
4. Devis détaillé de l'offre
5. Proposition de reprise des deux tracteurs existants

L'ordre de priorité des pièces implique qu'en cas d'omission, imprécision ou contradiction susceptible de donner lieu à une interprétation litigieuse, seront prises en considération et seront donc applicables les dispositions correspondantes figurant dans la pièce citée prioritairement à celle en litige.

Cette disposition consécutive à l'ordre de priorité des pièces du marché, est d'application générale sauf dans les cas suivants :

- Lorsqu'une indication est manifestement erronée (erreur de frappe ou d'impression) et aboutirait à une réalisation aberrante ; l'indication qui apparaît comme la plus logique sera alors d'application même si elle figure dans une pièce de moindre priorité.
- Lorsqu'une indication dans la pièce non prioritaire aboutit à une prestation supérieure.
- En cas d'accord intervenu entre le maître d'œuvre et l'entreprise.

2.2.2 – Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur à la date de signature du marché.

- Cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés de fourniture et services ainsi que ses annexes.
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fourniture et services (C.C.A.G.) dans sa dernière version et ses annexes.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES – VARIATION DANS LES PRIX – REGLEMENT DES COMPTES

3.1 – Répartition des paiements

L'acte d'engagement indique ce qui doit être réglé respectivement à l'entrepreneur titulaire.

3.2 – Modalités de règlement des comptes

La demande de paiement sera présentée en une fois à l'attention de :

Mairie de PLOUONEUR-MENEZ – 6 Place de la Mairie – 29410 PLOUONEUR-MENEZ

Tél : 02.98.78.94.20 Courriel : sg@plouneour-menez.bzh ou sur portail CHORUS N° SIRET

Mairie de PLOUONEUR-MENEZ 21290202700011

3.3 – Caractéristique des prix pratiqués

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par un prix global et forfaitaire.

3.4 – Variation dans les prix

Sans objet

3.5 – Application de la taxe à la valeur ajoutée

Les montants des sommes versées aux entrepreneurs sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces De mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de TVA en vigueur lors des encaissements.

3.6 – Mode de règlement

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif dans les conditions applicables au jour de la notification du marché.

3.7 – Paiement des co-traitants et des sous-traitants

Sans objet.

3.8 – Modification des contrats en cours d'exécution

Sans objet.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION – PENALITES ET PRIMES

4.1 – Délai du marché – Délai d'exécution

Les délais sont fixés pour chacun des lots dans l'acte d'engagement

4.2 – Prolongation des délais d'exécution

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

4.3 – Pénalités pour retard – primes d'avance

L'entrepreneur subira, par jour de retard dans la livraison, une pénalité de cent euros hors taxes (100 € HT). Aucune prime n'est prévue.

ARTICLE 5 : CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETE

5.1 – Avance forfaitaire

Aucune avance n'est versée à l'entrepreneur

5.2 – Avances sur matériels

Sans objet

5.3 – Retenue de garantie

Les clauses du CCAG sont applicables.

ARTICLE 6 : CONTRÔLES ET RECEPTION DES FOURNITURES

6.1 – contrôles de conformité

Le cas échéant et selon la réglementation applicable aux fournitures

6.2 – Réception

La réception fera l'objet d'un procès-verbal, cela inclus la livraison du tracteur et la formation à la conduite.

ARTICLE 7 : OPPOSABILITE DU PRESENT CCAP

Le présent CCAP est indivisible et fait intégralement partie des conditions d'exécution du marché.

Marché Public de Fournitures
**ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC REPRISE DE DEUX
TRACTEURS AU SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Cahier des Clauses techniques Particulières

Marché de procédure adaptée (MAPA)
En application des dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la
commande publique

Date et heure limite de réception des offres :

07/06/2023 – 12 h 00

Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ
6 Place de la Mairie
29410 PLOUNEOUR-MENEZ

Tél : 02.98.78.94.20

1 Prescriptions générales

Objet du contrat

Le présent cahier des charges définit les spécificités de la fourniture ainsi que les Conditions d'acquisition et de livraison du matériel souhaité dans le cadre de l'évolution du matériel des services techniques.
Il est prévu la reprise du matériel existant.

Présentation des intervenants

Dans le présent document, sont désignés :

- Le représentant du pouvoir adjudicateur est Monsieur le Maire
6 Place de la Mairie
29410 PLOUNEOUR-MENEZ
Tél : 02.98.78.94.20
sg@plouneour-menez.bzh
- L'entrepreneur est l'entité physique ou morale qui sera retenu après jugement des offres pour réaliser les prestations objet du présent appel d'offre.

2 Consistance de la fourniture

La présente consultation concerne la fourniture d'un tracteur neuf.

Le matériel devra avoir le maximum de caractéristiques décrites dans le chapitre prescriptions particulières du matériel.

Le fournisseur :

- Procèdera à la formation du personnel de la collectivité à la conduite et à l'entretien du matériel au service technique en accord avec celui-ci.
- Assurera la garantie pièces, main d'œuvre et déplacement de ce matériel pour une période minimale de 2 ans ou plus qu'il devra préciser dans son offre.
- Dans le cadre de la garantie s'engagera en cas de défaillance du matériel sur le délai de rétablissement du bon fonctionnement et dans l'éventualité d'une perte d'usage supérieure à 5 jours ouvrés à mettre à disposition du matériel de substitution jusqu'au rétablissement du bon fonctionnement.
- Hors de la période de garantie s'engagera sur le délai d'intervention pour l'établissement de réparations courantes ou l'établissement d'un diagnostic afin que la commune puisse s'organiser jusqu'au rétablissement du bon fonctionnement.
- Une visite de garantie à 100 heures d'utilisation avec prise en charge des coûts de main d'œuvre et déplacement.

3 Prescriptions particulières du matériel

3.1 Moteur

- Moteur d'une puissance comprise entre 95 et 106 cv (Les caractéristiques seront précisées, telles que puissance, cylindrée, couple ...) avec norme antipollution en vigueur
- 4 roues motrices
- Coupe batterie
- Tout système visant à l'économie de carburant

3.2 Cabine

- Cabine vitres teintées climatisée, insonorisée et vitres latérales ouvrantes.
- Cabine équipée d'un siège conducteur monté à suspension pneumatique avec réglage du soutien lombaire, de l'inclinaison et de l'amortissement automatique en fonction du poids du conducteur. La fonction base tournante partielle, si existante devra être proposée.
- Colonne de direction réglable avec boule au volant
- Signalisation de sécurité par gyrophares intégrés.
- Triangle AK5 doté de feux, sur le toit et d'une commande cabine électrique pour le relevage et la mise en service.
- Cet engin sera conforme aux normes européennes de sécurité en vigueur pour une utilisation sur route ou au travail sur chantier.
- Phares de travail à l'avant et à l'arrière
- Climatisation
- Suspendue

3.3 Transmission

- Inverseur électro-hydraulique
- Transmission boîte de vitesse type « Powershift » ou équivalent
- Passage de vitesses depuis un monolevier sur l'accoudoir du siège
- Boîte de vitesse 40 km/h

3.4 Chassis

- Pont avant suspendu
- Frein de remorque hydraulique
- Engagement électro-hydraulique des 4 roues motrices
- Commande de montée : descente sur les ailes arrière.
- Relevage à crochets (Avant et arrière)
- Chandelles réglables
- 3 distributeurs
- Attelage remorque par piton.

3.5 Chargeur

- Chargeur avec godet à griffes pour chargement branchages.
- Connexion rapide bâti chargeur et deconnexion

3.6 Divers

- Extincteur dans la cabine
- Garde-boues
- Masse avant mini 600 kgs à adapter en usage remorque TP et arrière (Usage relevage avant)
- Prise de force 540/540e /1000/1000 e
- Pneumatiques agraire
- Bandes rétro réfléchissantes classe 2 pour signalisation travail sur voirie sur capot tracteur

4 Livraison

La livraison du matériel concerné par la consultation y compris ses équipements sera effectuée au service technique municipal, Rue de la Libération 29410 PLOUNEOUR-MENEZ.

Cette livraison programmée en coordination avec nos services, sera suivie de la formation de nos agents à la conduite et à l'entretien.

Le prestataire devra comprendre dans son offre, les frais inhérents à la livraison, au plein de carburant, à la formation des agents du service technique, à l'immatriculation du matériel et à la mise en circulation.

A cette occasion, le prestataire remettra l'ensemble des documents concernant le matériel soit le carnet d'entretien et les documents techniques (liste et références des pièces, éclatés ..)

5 Les tracteurs en reprise

- Tracteur RENAULT TRACFOR 90-34
Date 1^{ère} immatriculation 13/02/1992 – Achat en occasion 18/07/2002
13 200 heures
4 roues motrices
- Tracteur RENAULT CERES
Date 1^{ère} immatriculation 07/06/1993 – Achat neuf
8 200 heures
2 roues motrices

Une visite préalable à la remise des offres paraît nécessaire. Merci de prendre contact avec le service technique – Portable 06.87.14.82.88